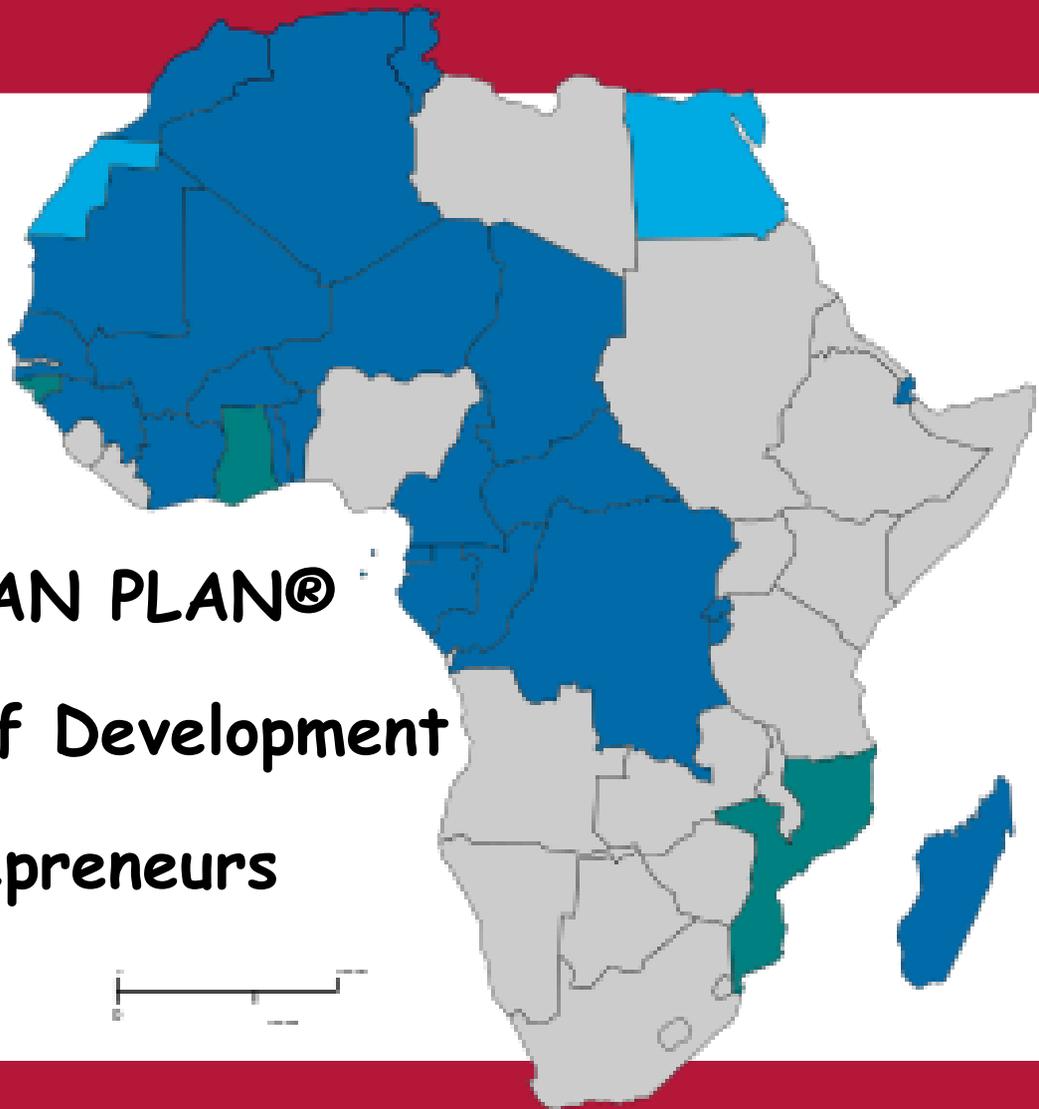


"BACK HOME INVESTMENT®"

UN PLAN D'APPUI TECHNIQUE ET
ÉCONOMIQUE AUX CRÉATEURS
D'ENTREPRISE EN AFRIQUE



AFRICAN PLAN®

Network of Development

Entrepreneurs

L'expertise des Ecoles d'ingénieurs des pays
industrialisés au service de l'accompagnement des
jeunes africains sur des projets de création de
PME/PMI...



Le développement des PME/PMI constitue un levier de développement économique pour les pays d'Afrique. L'insertion socio-économique des diplômés, le retour des cadres africains expatriés, la valorisation du potentiel de la diaspora africaine font partie des priorités des autorités politiques des pays d'Afrique.

Avec l'appui des partenaires au développement, les gouvernements africains mettent en place des programmes nationaux de promotion des investissements et d'appui à l'entrepreneuriat. Les diplômés et cadres africains sont des acteurs majeurs du développement du secteur privé. Cependant, les promoteurs d'entreprises rencontrent d'énormes difficultés pour la mise en place de leurs

activités. Celles-ci sont généralement dues aux difficultés d'accès au financement, à la complexité de l'environnement socio-économique, et à un accompagnement limité durant la phase de création et de démarrage.

En réponse à ces préoccupations, avec le concours financier de nos partenaires, le programme BACK HOME INVESTMENT®. Piloté par AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs favorise l'émergence des PME/PMI à forte valeur ajoutée en Afrique.

Pour cela, il accompagne des diplômés et cadres africains porteurs de projet de création ou de développement d'entreprises. « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs », s'est fixé comme objectifs de :

- Contribuer à l'émergence de PME/PMI à forte valeur ajoutée dans les pays d'Afrique francophone,
- Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés africains de l'enseignement supérieur,
- Aider à promouvoir des activités créatrices de richesses et d'emplois sur le continent africain.

Jean-Pierre HONLA

Project Founder & Chief executive



African Plan



a better plan

a better future

COMMENT FONCTIONNE AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs?

Nous faisons de votre projet d'entreprise une réalité en Afrique

Le rêve ultime de l'entrepreneur est de transformer une passion en entreprise. Mais c'est un rêve difficile à réaliser et qui demande beaucoup de persévérance. Chaque pas est un nouveau défi.

Heureusement, l'entrepreneur n'est pas seul sur le chemin. Grâce aux connaissances en affaires et aux conseils de nos professionnels chevronnés, il peut augmenter ses possibilités de réussite.

Le Network African Plan est le point de rencontre des entrepreneurs. C'est un service gratuit, simple d'utilisation, qui met les entrepreneurs en relation avec des mentors bénévoles afin de résoudre leurs problèmes et de construire avec eux leur entreprise. Comptant plusieurs milliers de relations mentor/mentoré, le Network African Plan ne cesse de s'accroître. La mission de African Plan est d'exploiter la puissance du mentorat pour faire prospérer les petites entreprises en Afrique.

Chaque mentor apporte au Network African Plan son expérience unique. Quels que soient sa profession et son secteur d'activité, qu'il soit chef d'une petite entreprise florissante, directeur financier ou cadre moyen dans une grande société, le mentor s'engage bénévolement sur African Plan parce qu'il est convaincu que le mentorat est une force qui permet d'améliorer la réussite des entrepreneurs.

Avec AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs, vous ne serez plus seul(e) dans la mise en place de votre projet et vous allez avancer bien plus vite car vous allez bénéficier de bons plans déjà testés et d'offres analysées et filtrées...

L'accompagnement de African Plan est fondé sur 3 principes d'actions fondamentaux et indissociables. Au-delà d'une marque, d'une cible et d'une offre communes, les membres de African Plan partagent ces principes d'action qui, en plus de 20 ans, ont fait la preuve de leur efficacité :

L'important, c'est la personne

Avant la qualité du projet qu'elle porte, c'est la personne même, son potentiel à devenir entrepreneur, qui mobilise le soutien des chefs d'entreprise

Le principe c'est la gratuité

La gratuité de l'offre aux créateurs et repreneurs pour que toutes leurs ressources contribuent à la réussite de leur projet ; esprit de gratuité de ceux qui les accompagnent (citoyenneté économique)

L'esprit, c'est la réciprocité

Les bénéficiaires sont invités à rendre demain à d'autres, ce qu'ils reçoivent aujourd'hui, devenant ainsi le maillon d'une chaîne d'entraide entre chefs d'entreprise.

UN RÉSEAU DE CHEFS D'ENTREPRISES QUI ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS EN AFRIQUE

Notre force, c'est l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs en Afrique

Notre mission est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses en Afrique.

Le cœur de métier de African Plan, c'est :

- **l'accompagnement par des chefs d'entreprise.** L'engagement des ces chefs d'entreprise au sein de African Plan est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique. Ainsi, les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association... Ce qui représente plus de 700.000 heures de bénévolat par an.

- **un financement sous forme de prêts d'honneur,** particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Les chefs d'entreprise du Réseau African Plan accompagnent les créateurs et repreneurs d'entreprises à potentiel

L'accompagnement de African Plan s'adresse aux créateurs et repreneurs qui, par l'ambition qu'ils portent, leur potentiel entrepreneurial, leur métier et le marché auquel ils s'adressent, sont susceptibles de faire de leur entreprise, une PME apte à se développer.

Pour bénéficier de l'accompagnement par un chef d'entreprise du Réseau African Plan, le nouvel entrepreneur doit répondre à un certain nombre de critères de sélection pour devenir Lauréat.

Etre au plus près des entrepreneurs en région

Cette offre d'accompagnement est mise en œuvre au plus près des territoires. African Plan fédère des associations locales de chefs d'entreprise soucieux de contribuer à la création et la reprise de PME à fort potentiel.

Les associations du Réseau African Plan sont autonomes dans leur fonctionnement. Leur budget d'exploitation est couvert majoritairement par les cotisations des chefs d'entreprise, en complément du bénévolat apporté. Les fonds de prêts d'honneur sont constitués avec le soutien des collectivités territoriales, des Caisses des Dépôts, des donateurs et d'établissements bancaires,...



Une idée originale

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » se veut une réponse originale au soutien à l'entrepreneuriat en Afrique : en synergie avec les dispositifs existants, il propose un cadre d'appui scientifique, technologique et de conseils, notamment en termes de propriété industrielle, au service de la création d'entreprises en Afrique.

Concrètement, le Programme soutient la création et le développement de PME/PMI nécessitant une assistance technique dans les pays d'Afrique. Ces projets sont portés par des étudiants et diplômés africains des filières d'enseignement supérieur.

« African Plan » se propose de faire travailler des établissements d'enseignement supérieur aux côtés des promoteurs africains. Les établissements effectueront des études et des recherches dans leurs laboratoires afin d'étudier la faisabilité technique et technico-économique des projets. Des missions de diagnostic de ces établissements sont prévues dans les pays d'implantation.

Ces études contribueront à crédibiliser les projets dans leur faisabilité technique (qualité des produits fabriqués, solutions réalistes et viables...) et leur contexte local (valorisation par rapport à la concurrence, besoins du marché, respect des normes nationales et internationales, ...) et à faciliter la levée de fonds auprès des organismes de financement.

SERVICES OFFERTS AUX PROMOTEURS DE PME/PMI EN AFRIQUE

L'originalité du programme réside dans l'assistance technique et scientifique apportée par les établissements d'enseignement supérieur et leurs laboratoires pour la consolidation technico-économique des projets.

En complément de l'accompagnement de ces établissements, AFRICAN PLAN® propose aux porteurs de projets sélectionnés un accompagnement complet à travers les services suivants :

- accompagnement pour la réalisation d'études de marché et de faisabilité par les structures d'appui à la création d'entreprises en Afrique, partenaires du programme,
- expertise financière et soutien financier à travers un dispositif de prêt d'honneur, suivi post-crédation managérial aux entreprises en création par les structures d'appui à la création d'entreprise en Afrique partenaires du programme.

Programme BACK HOME INVESTMENT®

Le Programme soutient la création et le développement de PME/PMI nécessitant un appui technologique dans les pays d'Afrique francophone en proposant une assistance technique et scientifique pour la réalisation des projets.

La spécificité et l'originalité du programme résident dans l'appui technologique apporté aux porteurs de projet africains par des Ecoles d'Ingénieurs des pays industrialisés pour la consolidation technico-économique des projets et le suivi technologique post-crédation.

En complément de l'assistance des Ecoles d'Ingénieurs, de par les partenariats établis dans le cadre du Programme « BACK HOME INVESTMENT® », le porteur de projet pourra bénéficier d'un accompagnement complet à la création d'entreprise :

- L'aide à la formalisation et à la primo-évaluation de son projet et de ses motivations,
- Le conseil en matière de propriété industrielle,
- L'appui à la recherche de financements,
- L'appui logistique des entreprises en création,
- Le conseil et l'expertise lors de la création de l'entreprise.

PARTENARIAT

- **STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES**
- **ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
- **ENTREPRISES**

PARTENAIRES

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

Structures d'appui à la création des entreprises

Les structures d'Appui à la Création d'Entreprise en Afrique peuvent être des sociétés de conseils, des structures associatives, des structures publiques ou parapubliques... Elles accompagnent les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration de leurs projets.

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » prévoit :

- La signature d'au moins 10 accords avec des structures locales d'appui au secteur privé, dans les pays où seront implantées les entreprises soutenues par le projet.
- La constitution d'un réseau des structures d'encadrement des entreprises partenaires. Ce réseau conçoit les procédures et modalités d'encadrement et de suivi des projets de création d'entreprises créés à l'initiative des promoteurs sélectionnés et à l'initiative de promoteurs issus de la diaspora.

Ces structures proposent une offre de services caractérisée par trois niveaux d'intervention:

Niveau I :

Au stade de la formalisation du projet, il s'agit d'accueillir, d'orienter le porteur de projet et de réaliser une première évaluation de l'intérêt de son projet, de ses motivations, etc. Cet accompagnement consiste en une aide pour le dépôt de dossier auprès du programme, voire un conseil en matière de protection industrielle.

Niveau II :

Au stade de la création d'entreprise, il s'agit de favoriser un hébergement par exemple au sein d'une pépinière offrant des opportunités logistiques (ex : bureaux, accueil, téléphone, internet...).

Niveau III :

Au stade du lancement de l'entreprise, il s'agit de proposer des services et expertises comptables, juridiques, administratives, en matière de protection industrielle, etc.

PARTENAIRES

- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

Les Ecoles d'Ingénieurs constituent des acteurs majeurs du dispositif mis en place par le programme. Dans un contexte où de nombreuses initiatives en matière d'aide à l'entrepreneuriat existent de la part de Gouvernements, d'Institutions, de banques, d'ONG, etc. l'appui technico-économique des Ecoles d'ingénieurs constitue la véritable originalité et légitimité du Programme BACK HOME INVESTMENT®.

Sélectionnées par le Programme sur la base du volontariat et de leurs compétences, elles interviennent sur trois volets:

- La consolidation technico-économique des projets : les Ecoles apportent une expertise technique prenant en compte les conditions économiques de la zone d'implantation du projet. Cela contribue à crédibiliser les projets, en mettant à contribution des enseignants-chercheurs, des élèves et des laboratoires.

Le Programme les soutient en indemnisant, sur une base forfaitaire, le temps consacré à l'étude et aux essais en laboratoire, et en finançant les missions.

- Le suivi technologique des entreprises soutenues par le Programme : L'Ecole retenue, généralement celle qui a participé à la consolidation technico-économique du projet, poursuit son accompagnement technologique pendant un an par un appui-conseil à distance et éventuellement sur place.

L'Ecole est soutenue par le Programme dans les conditions prévues à la phase 1.

- La mise en place d'un réseau d'appui à l'entrepreneuriat : des accords de partenariat entre Ecoles d'ingénieurs sont élaborés pour la mise en place d'une stratégie d'appui à l'entrepreneuriat, et de centres de ressources technologiques dans les établissements africains.

PARTENAIRES

- ENTREPRISES -

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » soutient la création et le développement de PME/PMI nécessitant un appui technologique dans les pays d'Afrique francophone.

Il appuie les porteurs de projet de créations d'entreprises grâce au concours d'Ecoles d'ingénieurs et de leurs laboratoires notamment celles du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs », à l'origine de l'idée pour la consolidation technico-économique et des conseils en propriété industrielle.

Le Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs » est le seul Réseau à vocation africaine qui soit international par l'implantation de ses écoles dans plus de 22 villes africaines et pluri thématique par la diversité des formations proposées.

Notre Réseau, constitué en Association sans but lucratif, est cogéré par des écoles et des entreprises. Cette Association est reconnue d'intérêt général, et donc habilitée à percevoir des fonds de mécénat.

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » bénéficie d'un cofinancement des entreprises privées et autres pour le lancement de ses activités.

Pour être crédibles mais surtout efficaces et pérenniser le dispositif, le Programme "BACK HOME INVESTMENT®" mobilisera d'autres fonds publics ou privés complémentaires.

AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs souhaitent impliquer des entreprises parmi ses mécènes ce qui permettra à celles-ci de s'associer à la promotion des PME à caractère technologique en Afrique.

Le mécénat privé permettra d'élargir le champ d'action en finançant des projets dans des pays, du continent, qui ne sont pas actuellement couverts par AFRICAN PLAN®.

Nous espérons que les entreprises très impliquées sur le continent africain se mobiliseront, avec le programme "BACK HOME INVESTMENT®", dans une action de mécénat qui, nous en sommes persuadés, permettra de contribuer à relever le défi que nous lance l'Afrique.

ONG ET ASSOCIATIONS

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » base son intervention sur la mise en cohérence de sa stratégie avec celle des autres acteurs qui proposent un service d'appui et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Les ONG et associations sont des acteurs importants quant à la mise en œuvre du programme. Elles constituent des structures de proximité pour les porteurs de projet.

« BACK HOME INVESTMENT® » entend mettre à contribution ces ONG et associations internationales et africaines pour développer sa stratégie de communication. Ces structures peuvent jouer le rôle de relais d'informations auprès des porteurs de projets.

PAYS

Le programme BACK HOME INVESTMENT® se donne pour ambition la création d'entreprises dans les pays suivants ci-dessous. Des démarches sont effectuées auprès de mécènes, ministères publics, organismes internationaux, etc. pour trouver des moyens financiers complémentaires afin de proposer une couverture plus large de l'Afrique francophone.

LISTE DES ASSOCIATIONS RESEAU AFRICAN PLAN®

Réseau African Plan® Italie | Réseau African Plan® France | Réseau African Plan® Belgique | Réseau African Plan® Bénin | Réseau African Plan® Burkina-Faso | Réseau African Plan® Burundi | Réseau African Plan® Cameroun | Réseau African Plan® Cap-Vert | Réseau African Plan® Centrafrique | Réseau African Plan® Comores | Réseau African Plan® Congo | Réseau African Plan® Congo (république démocratique du) | Réseau African Plan® Côte d'Ivoire | Réseau African Plan® Djibouti | Réseau African Plan® Egypte | Réseau African Plan® Gabon | Réseau African Plan® Guinée | Réseau African Plan® Guinée-Bissau | Réseau African Plan® Guinée Equatoriale | Réseau African Plan® Mali | Réseau African Plan® Madagascar | Réseau African Plan® Maroc | Réseau African Plan® Maurice (île) | Réseau African Plan® Mauritanie | Réseau African Plan® Niger | Réseau African Plan® Rwanda | Réseau African Plan® Sao Tomé et Principe | Réseau African Plan® Sénégal | Réseau African Plan® Seychelles | Réseau African Plan® Tchad | Réseau African Plan® Togo | Réseau African Plan® Tunisie | Réseau African Plan® Canada | Réseau African Plan® Dominique | Réseau African Plan® Haïti | Réseau African Plan® Cambodge | Réseau African Plan® Laos | Réseau African Plan® Liban | Réseau African Plan® Vietnam | Réseau African Plan® Luxembourg | Réseau African Plan® Monaco | Réseau African Plan® Suisse



APPUI BACK HOME INVESTMENT®

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ENTREPRISES

APPUI BACK HOME INVESTMENT®

- PORTEURS DE PROJET -

Le Programme « BACK HOME INVESTMENT® » gère et coordonne :

L'appui des écoles d'ingénieurs qui permettra de valider, par des études et des recherches dans leurs laboratoires, la faisabilité technique et technico-économique du projet. Cela contribuera à le crédibiliser et à aider à son financement. L'appui des écoles d'ingénieurs est gratuit pour le porteur de projet (financement par le Programme). Les écoles, en fonction de leurs compétences, font des offres de services au porteur de projet selon les besoins qu'il aura exprimés.

Le porteur de projet choisit l'offre d'appui la plus adaptée parmi celles présentées par les écoles, et se constitue en binôme. L'assistance de l'École commence en septembre et se termine en mai de l'année suivante. Des accompagnements plus courts ne nécessitant pas 9 mois d'étude pourront débuter plus tard ou se terminer plus tôt dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'école et le porteur de projet.

L'École qui a participé à la consolidation technico-économique d'un projet pourra poursuivre son accompagnement technologique pendant un an, à partir de la création de l'entreprise, à travers un appui-conseil à distance et éventuellement sur place.

Le conseil en matière de propriété industrielle

Le Programme s'est entouré de spécialistes en matière de propriété industrielle dans le but de :

- Préserver l'intégrité du projet au bénéfice du Porteur et de garantir le respect par le Porteur des informations confidentielles de BACK HOME INVESTMENT® et de ses Partenaires
- Informer le porteur de projet sur les possibilités de dépôt d'un titre de propriété industrielle ou intellectuelle relatif à son projet
- Informer le porteur de projet de titre de propriété industrielle ou intellectuelle déjà existant
- Organiser par toute convention appropriée passée entre le partenaire et le porteur, la liberté d'usage pour le porteur de projet d'un titre de propriété industrielle ou intellectuelle, dans le cas où les résultats de la collaboration entre un des partenaires du programme et le porteur de projet en seraient l'objet.

L'accompagnement des structures d'appui à la création d'entreprise se concrétise par :

- l'accueil et l'orientation du porteur de projet, l'aide à la formalisation et la pré-évaluation de l'intérêt de son projet, de ses motivations, de façon à l'aider dans sa démarche de dépôt de dossier
- l'appui logistique (ex : hébergement au sein d'une pépinière d'entreprises, ...)

APPUI BACK HOME INVESTMENT® - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

Phase 1 : Etude de faisabilité technico-économique et scientifique

Pour chaque projet de création d'entreprise soutenu par une école d'ingénieur, l'école reçoit du programme BACK HOME INVESTMENT® une indemnité sur une base forfaitaire (16 000 € pour 8 mois d'assistance), pour le temps consacré à l'étude et les essais en laboratoire, plus deux missions maximum dans le pays africain concerné pour des personnels ou des étudiants de l'école.

Le coût réel de l'assistance proposée par l'école est, de fait, bien supérieur à l'indemnité (utilisation des équipements scientifiques, des locaux, des personnels, etc.) et la différence apparaît comme contribution des écoles au Programme (valorisation des actions).

Au total c'est près de 1 500 000 € que les écoles apportent, de façon indirecte, en termes de valorisation de leur contribution.

Phase 2 : Suivi post création de l'entreprise.

Si l'école accepte de continuer son assistance au-delà de la création de l'entreprise et après accord du programme, elle recevra également une indemnité sur une base forfaitaire (12 000 €), pour le temps consacré à l'assistance technique, plus deux missions maximum dans le pays africain concerné pour des personnels ou des étudiants de l'école.

Phase 3 : Partenariats entre écoles d'ingénieurs étrangère et africaines

Au terme de l'assistance des Ecoles, une coopération pourra s'établir entre des structures universitaires africaines et des écoles d'ingénieurs étrangère pour pérenniser, localement, l'accompagnement de l'entrepreneur.

Des accords de partenariat entre Ecoles d'ingénieurs seront alors élaborés pour la mise en place d'une stratégie d'appui à l'entreprenariat, et de centres de ressources technologiques dans les établissements africains.

- La convention entre BACK HOME INVESTMENT® et les écoles d'Ingénieurs
- Les modalités de participation d'une Ecole au Programme, notamment le soutien financier, sont décrites dans une convention Ecole/AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs.

Cette convention précise :

- les engagements réciproques des écoles, du porteur de projet et du programme BACK HOME INVESTMENT®
- les conditions de confidentialité
- les modes de versement de l'indemnité

APPUI BACK HOME INVESTMENT®

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

Les structures d'appui à la création d'entreprise qui auront à accompagner durant une année le lancement des entreprises dans les pays concernés bénéficieront d'un appui du Programme « BACK HOME INVESTMENT® ». Cet appui permettra :

- De définir une approche et une stratégie spécifique pour ce type de public
- De mettre en place un programme d'accompagnement adapté
- De créer un réseau des structures d'appui à la création d'entreprise qui soit un espace de partage d'expérience
- De concevoir des centres de ressources technologiques dans les établissements partenaires

Sont prévus des financements pour la conception d'une stratégie d'appui aux structures locales de promotion de l'entrepreneuriat:

- Elaboration d'un cahier des charges adapté à la problématique du projet
- Appui à la définition pour chaque pays, d'une stratégie d'accompagnement avec les structures locales concernées
- Organisation d'un séminaire régional regroupant pendant 3 jours les correspondants du programme désignés par chaque structure locale
- Financement des frais de voyages et de séjour pour les participants à ce séminaire et les frais logistiques d'organisation du séminaire
- Mise en place d'un réseau des structures d'appui
- Conception de la stratégie de communication du réseau et la conception des outils de communication

Par ailleurs, le programme BACK HOME INVESTMENT® prévoit de financer les Structures d'appui africaines qui pourront proposer un offre de service pour le niveau III de l'accompagnement (Aide au démarrage : Expertise comptable, juridique, administrative...).

APPUI BACK HOME INVESTMENT®

- ENTREPRISES -

Le Programme BACK HOME INVESTMENT® permet d'identifier les projets qui seront soutenus par des écoles, jusqu'à la création de l'entreprise.

Le programme BACK HOME INVESTMENT® peut, sur demande des porteurs de projets accompagnés, faciliter leur mise en relation avec des grandes entreprises. Différentes pistes de collaboration sont possibles :

- concessions de licences,
- accords de franchises,
- fourniture de matières premières...

AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs veillera à la médiatisation des partenariats mis en place avec les mécénats d'entreprises, par le biais :

- Du site Internet AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs,
- Des salons ou des conférences,
- Des publications (articles de presse, interviews,...)

L'accompagnement des promoteurs d'entreprises se décline en deux phases :

Phase 1 : Etude de faisabilité technico-économique et scientifique

Lorsqu'une école d'ingénieur soutient un projet de création d'entreprise, elle reçoit du programme BACK HOME INVESTMENT® une indemnité sur la base forfaitaire de 12 000€ pour 8 mois d'assistance. Mais le coût de l'étude de faisabilité est de l'ordre de 30 000€!

La recherche d'un mécénat au travers de partenariats avec des grandes entreprises est donc fondamental.

Phase 2 : Accompagnement post création de l'entreprise

L'aide peut se prolonger au-delà de la création de l'entreprise et, après accord du programme BACK HOME INVESTMENT®, l'école recevra également une indemnité sur une base forfaitaire (12 000 €), pour le temps consacré à l'assistance technique, plus deux missions maximum dans le pays africain concerné pour des personnels ou des étudiants de l'école.

Aussi pour chacune de ces deux phases, le programme BACK HOME INVESTMENT® sollicite les mécénats d'entreprises afin qu'ils contribuent à la prise en charge des coûts induits. Les modalités de ce partenariat feront l'objet d'une discussion entre AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs et ces mécènes.

COMMENT CANDIDATER ?

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ENTREPRISES

COMMENT CANDIDATER ?

- PORTEURS DE PROJET -

L'accueil par les structures d'Appui à la Création d'Entreprise

Dans chaque pays d'Afrique, les structures d'Appui à la Création d'Entreprise partenaires du Programme BACK HOME INVESTMENT® accueillent les porteurs de projet de création d'entreprises. Sont prioritaires les porteurs de projet de création d'entreprises ayant déjà réalisé une étude de faisabilité économique (étude de marché, business plan, etc.). Si tel n'est pas le cas, les structures d'appui peuvent aider les porteurs de projet à réaliser ces premières démarches. Vient ensuite une première évaluation des projets présentés, suivant un cahier des charges précis défini par AFRICAN PLAN® et une grille d'évaluation prenant en compte les spécificités des projets et les priorités du programme.

Le dépôt des dossiers

Par la suite, les structures d'appui accompagnent les porteurs de projets pour formaliser leur demande d'appui auprès du Programme BACK HOME INVESTMENT® et leur ouvrent un dossier « en ligne » sur le site AFRICAN PLAN®. Elles pourront créer et confier un code d'accès et un mot de passe à un porteur de projet présélectionné, qui complètera son dossier « électronique » de demande d'appui « en ligne ». Les structures conservent un accès aux dossiers et valident les formulaires une fois complets.

La sélection des projets

Le comité international de sélection AFRICAN PLAN® établit la liste des 25 projets retenus et qui seront soutenus par AFRICAN PLAN® chaque année. Puis, 10 entreprises créées parmi les 25 projets soutenus l'année précédente bénéficieront d'un appui particulier qui se concrétisera par une aide logistique (hébergement au sein d'une pépinière par exemple), technique et une expertise (comptable, juridique, ...) à partir de la création de l'entreprise.

L'information et l'offre d'assistance technique des Ecoles

AFRICAN PLAN® valide les dossiers et les rend accessibles aux Ecoles d'Ingénieurs, qui, via le dossier électronique sur le site AFRICAN PLAN®, font des propositions d'appui aux porteurs de projets pour la consolidation technico-économique de leurs projets. L'accès aux dossiers est sécurisé.

Le porteur de projet échange avec les Ecoles sur leurs propositions d'étude de faisabilité technico-économique via la boîte de messagerie dédiée sur le site AFRICAN PLAN®. A l'issue de ces échanges, le porteur de projet choisira la proposition de l'Ecole la plus adaptée à ses besoins.

La Constitution des binômes entrepreneur/école

Le comité de sélection scientifique organisé par le Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs » validera, pour chaque projet, la réponse de l'école retenue par le porteur de projet. L'école et l'entrepreneur établissent ensemble un plan d'action qui servira de feuille de route à l'assistance technique de l'école.

COMMENT CANDIDATER ?

- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

La participation au Programme BACK HOME INVESTMENT® se fait en plusieurs étapes :

Etape 1 La déclaration d'intérêt

La Direction de l'école doit manifester son intention de participer à ce programme via mail (france@africanplan.org).

Dès réception de cette marque d'intérêt, l'école devient destinataire de toutes les informations publiques issues du programme.

Etape 2 L'engagement général de confidentialité

Si l'Ecole décide de s'engager à participer plus concrètement, AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs adresse alors à l'école l'engagement général de confidentialité à signer par la Directrice ou le Directeur de l'école.

Dans ce document la direction de l'école précise les noms des personnels qui seront habilités à participer à ce programme et qui, à ce titre, devront respecter les accords qu'ils devront cosigner.

Dès réception du document, les Ecoles reçoivent des identifiants (code d'accès et mot de passe) pour accéder, en ligne, à la base de données du site Internet AFRICAN PLAN® et à l'ensemble des informations notamment à la liste des projets de création d'entreprise.

Etape 3 La convention

Dès qu'une école est sélectionnée par le porteur de projet et par le Programme BACK HOME INVESTMENT® (comités de sélection) , elle recevra une convention qui officialisera le partenariat avec le Programme BACK HOME INVESTMENT® pour un projet précis et permettra notamment le versement des indemnités et l'engagement de dépenses pour les missions.

COMMENT CANDIDATER ?

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

Les Structures d'appui jouent un rôle important dans le processus d'accompagnement des porteurs de projet. Ils participent aux différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Trois niveaux de compétences sont requis aux différentes étapes du parcours :

- Accueil et présélection
- Appui logistique
- Appui au démarrage

Pour chacun des trois niveaux, un certain nombre de pré-requis sont nécessaires pour assumer le rôle :

Niveau 1 : Accueil et pré sélection

- Avoir les moyens techniques pour participer au programme BACK HOME INVESTMENT® et notamment l'utilisation des NTIC : connexion internet et matériel informatique dédié
- Recevoir en toute confidentialité les porteurs de projet dans un bureau individuel
- Nommer des chargés de missions référents qui ont une expérience en accompagnement à la création d'entreprise, une formation en gestion, et été sensibilisés au programme BACK HOME INVESTMENT®
- Mettre à disposition des porteurs de projet de la documentation sur l'environnement de la création d'entreprise, des documents types pour aider à la conceptualisation des projets et un accès à internet
- Réaliser un tableau de suivi annuel des porteurs de projet rencontrés et des orientations proposées
- Suivre le site officiel AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs et faire remonter toutes informations utiles

Niveau 2 : Appui logistique

- Disposer d'une structure d'accueil des entreprises en phase de création
- Mettre à la disposition de ces jeunes entreprises un service logistique (bureau, accueil téléphonique, internet...).

Niveau 3 : Aide au démarrage des projets

- Aider à l'identification des besoins du porteur de projet en terme de formation dans un domaine donné (droit, comptabilité, gestion...),
- Etre en mesure de proposer une offre de service en expertise comptable, juridique, administratives, propriété industrielle...

COMMENT CANDIDATER ?

- ENTREPRISES -

AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs prend contact avec l'entreprise pour définir avec elle :

- Son projet de mécénat (pays, domaines, durée, etc.)
- Le plan média associé
- La participation de l'entreprise (humaine, financière, logistique, matérielle,..)

Le processus de contractualisation suit trois étapes :

Etape 1: la déclaration d'intérêt

L'entreprise doit manifester, auprès du Programme BACK HOME INVESTMENT®, son intention de participer au programme (france@africanplan.org).

Dès réception de cette marque d'intérêt, l'école devient destinataire de toutes les informations publiques issues du programme.

Etape 2: l'engagement de mécénat

Après discussion avec le Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs » sur le Programme BACK HOME INVESTMENT®, l'entreprise s'engage dans un programme de mécénat précis (pays, domaines, durée, montant de l'aide, nombre de projets aidés, etc.).

Etape 3: la convention

Dès qu'une entreprise devient mécène elle reçoit une convention et un accord de confidentialité qui officialiseront le partenariat avec le Programme BACK HOME INVESTMENT® pour un programme précis (pays, domaines, durée, montant de l'aide, etc.).

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ENTREPRISES

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

- PORTEURS DE PROJET -

La circulation des informations entre le porteur, AFRICAN PLAN® et ses divers partenaires ainsi que les résultats issus de cette évaluation ou de ce développement, implique des règles de confidentialité pour chaque intervenant. Il s'agit de préserver l'intégrité du projet au bénéfice du porteur de projet et de garantir le respect par le porteur des informations confidentielles communiquées par AFRICAN PLAN® et ses Partenaires.

Dans ce contexte, chacun des intervenants signe un engagement qui l'engage à observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations confidentielles du porteur, et à prendre toutes mesures nécessaires notamment avec son personnel permanent ou temporaire.

Le porteur de projet signe un engagement de confidentialité par lequel il s'engage à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations confidentielles qu'il aura reçues d'AFRICAN PLAN® et de ses partenaires.

La signature de l'accord de confidentialité est obligatoire et préalable à toute demande d'appui d'un porteur de projet au Programme.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

La participation de l'Ecole se concrétise par la signature, (par le Directeur), d'un engagement de confidentialité, comme toutes les structures partenaires qui interviennent dans le Programme.

Dans cet accord, le Directeur désigne auprès du Programme « BACK HOME INVESTMENT® » les personnes qui auront accès aux informations transmises par le porteur de projet. Des codes confidentiels d'accès seront alors transmis au Directeur de l'Ecole et aux professeurs, enseignants -chercheurs, responsables de laboratoire, élèves, ... qui interviendront dans le cadre du Projet soutenu par l'Ecole.

Note : Il est vraisemblable qu'au moment de signer l'accord de confidentialité avec le Programme BACK HOME INVESTMENT®, la direction ne connaisse pas les noms des élèves, voire des personnels, qui seront associés.

Il revient donc à la direction de l'école de faire signer, à posteriori, un accord de confidentialité type à ces personnes et de transmettre cet accord au secrétariat du Programme BACK HOME INVESTMENT® qui leur attribuera des identifiants spécifiques.

Dès que des personnels ou étudiants ne sont plus impliqués dans une étude, la direction pourra informer le secrétariat du Programme BACK HOME INVESTMENT® qui annulera les accès de ces personnes.

L'intégralité du travail ou des échanges effectués dans ce cadre est sous la responsabilité du Directeur.

Un engagement renforcé !

Chaque projet est décrit par son porteur en deux parties :

- Une partie « publique » où les informations sont utilisables par le Programme BACK HOME INVESTMENT® librement, notamment pour permettre aux écoles de mesurer l'intérêt général du projet et sa pertinence par rapport à leurs compétences.
- Une partie « privée ou confidentielle » où Le porteur de projet détaille des informations qui pourraient conduire à un brevet par exemple.

Après avoir pris connaissance de la nature du projet de création d'activités à partir des informations existantes dans la partie « publique » du dossier, le responsable de la réponse de l'école, désigné par la direction, pourra accéder aux informations classées « confidentielles » par le porteur de projet, à condition de signer « électroniquement, en ligne » un nouvel engagement, et ce pour chaque projet pour lequel il souhaite mobiliser son Ecole.

C'est seulement après la signature de ces engagements que l'Ecole pourra faire sa proposition d'appui en ligne.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

La participation des Structures d'appui se concrétise par la signature, par le responsable, d'un engagement de confidentialité, comme toutes les structures partenaires qui interviennent dans le Programme BACK HOME INVESTMENT®.

Dans cet accord, le Responsable de la structure désigne auprès du Programme « BACK HOME INVESTMENT® » les personnes qui auront accès aux informations transmises par le porteur de projet et les écoles d'ingénieurs impliquées. Des codes confidentiels d'accès seront alors transmis au Directeur/Directrice de la structure et au responsable qui interviendront dans le cadre du Projet de création d'entreprise.

Dès que le responsable n'est plus impliqué dans l'accompagnement d'un projet, le Directeur/Directrice de la structure pourra informer le secrétariat du Programme BACK HOME INVESTMENT® qui annulera les accès de ces personnes.

L'intégralité du travail ou des échanges effectués dans ce cadre est sous la responsabilité du responsable de la structure

Un engagement renforcé !

Chaque projet est décrit par le porteur de projet :

- Dans une partie « publique » : les informations sont utilisables par le Programme BACK HOME INVESTMENT® librement, notamment pour permettre aux écoles de mesurer l'intérêt général du projet et sa pertinence par rapport à leurs compétences.

- Dans une partie « privée ou confidentielle » : Le porteur de projet détaille des informations qui pourraient conduire à un brevet par exemple.

Après avoir pris connaissance de la nature du projet de création d'activités à partir des informations existantes dans la partie « publique » du dossier, le responsable de la réponse de l'école, désigné par la direction, pourra accéder aux informations classées « confidentielles » par le porteur de projet, à condition de signer « électroniquement, en ligne » un nouvel engagement, et ce pour chaque projet pour lequel il souhaite mobiliser son Ecole.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

- ENTREPRISES -

La participation d'une entreprise se concrétise par la signature d'un engagement de confidentialité, comme toutes les structures partenaires qui interviennent dans le Programme.

Dans cet accord, le Directeur désigne auprès du Programme « BACK HOME INVESTMENT® » les personnes qui auront accès aux informations transmises par le porteur de projet. Des codes confidentiels d'accès seront alors transmis aux responsables de l'entreprise qui interviendront dans le cadre du/des Projet(s) soutenu(s) par l'entreprise.

Note : Il est vraisemblable qu'au moment de signer l'accord de confidentialité avec le Programme BACK HOME INVESTMENT®, la direction ne connaisse pas les noms des personnels qui seront associés.

Il revient donc à la direction de l'entreprise de faire signer, a posteriori, un accord de confidentialité type à ces personnes et de transmettre cet accord au secrétariat du Programme BACK HOME INVESTMENT® qui leur attribuera des identifiants spécifiques.

Dès que des personnels ne sont plus impliqués dans une étude, la direction pourra informer le secrétariat du Programme BACK HOME INVESTMENT® qui annulera les accès de ces personnes.

Un engagement renforcé !

Chaque projet est décrit par le porteur de projet :

- dans une partie « publique » : les informations sont utilisables par le Programme BACK HOME INVESTMENT® librement, notamment pour permettre aux entreprises de mesurer l'intérêt général du projet et sa pertinence par rapport à leurs objectifs.

- dans une partie « privée ou confidentielle » : Le porteur de projet détaille des informations qui pourraient conduire à un brevet par exemple.

Après avoir pris connaissance de la nature du projet de création d'activités à partir des informations existantes dans la partie « publique » du dossier, le responsable désigné par l'entreprise pourra accéder aux informations classées « confidentielles » par le porteur de projet, à condition de signer « électroniquement, en ligne » un nouvel engagement, et ce pour chaque projet pour lequel il souhaite mobiliser son entreprise.

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ENTREPRISES

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- PORTEURS DE PROJET -

À quel porteur de projet s'adresse le programme BACK HOME INVESTMENT® ?

Le Programme « BACK HOME INVESTMENT® » s'adresse aux porteurs de projets qui :

- souhaitent créer une entreprise, ayant une composante technologique nécessitant l'intervention d'un établissement d'enseignement supérieur national/international
- souhaitent créer une entreprise dans un pays d'Afrique francophone ou au Cap Vert
- sont diplômés africains de l'enseignement supérieur étranger

Quel type de projet peut être accompagné par AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs ?

AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs soutient les projets de création d'entreprise nécessitant un appui technique correspondant à un besoin identifié par le porteur de projet. Cet accompagnement sera réalisé par les établissements d'enseignement supérieur à travers des études technico-économiques.

L'accompagnement de l'établissement peut porter sur :

- la mise-au-point d'un produit
- le développement d'un produit, d'un procédé, d'une méthodologie
- la réalisation d'un prototype
- le processus d'industrialisation
- etc.

Les demandes d'appui des porteurs de projets doivent figurer parmi les domaines de compétences suivants :

- Environnement
- Mathématiques appliquées
- Agronomie et Agriculture
- Architecture
- Industrie
- Biotechnologie
- Marine / Offshore
- Génie chimique
- Matériaux
- Chimie
- Génie Mécanique
- Génie civil / Bâtiment
- Génie Physique
- etc...

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

Bien que le programme ait été lancé à l'initiative des Écoles du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs », toutes les écoles d'ingénieurs, habilitées par la Commission peuvent y participer.

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

Les Structures d'appui jouent un rôle important dans le processus d'accompagnement des porteurs de projet. De par leur expérience et compétence, ils participent aux différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les Structures d'appui qui veulent participer au Programme BACK HOME INVESTMENT® doivent clairement choisir le ou les niveaux (1, 2, 3) de leur intervention et décrire leurs compétences et moyens mobilisés:

Pour chacun des trois niveaux, la structure d'appui doit satisfaire aux pré-requis suivants :

Niveau 1 : Accueil des porteurs de projet, présélection, appui à la formalisation des projets :

- Avoir les moyens techniques pour participer au programme BACK HOME INVESTMENT®, notamment concernant l'utilisation des TIC : connexion internet et matériel informatique dédié, etc)
- Recevoir en toute confidentialité les porteurs de projet dans un bureau individuel,
- Nommer des chargés de missions référents ayant au minimum une expérience en accompagnement à la création d'entreprise, une formation en gestion et qui ont été sensibilisés au programme BACK HOME INVESTMENT®
- Evaluer le dossier de faisabilité économique (business plan, plan d'investissement, études de marchés, etc.) et au besoin aider à sa rédaction.
- Mettre à disposition des porteurs de projet de la documentation sur l'environnement de la création d'entreprise, des documents types pour aider à la conceptualisation des projets et un accès à internet.
- Réaliser un tableau de suivi annuel des porteurs de projet rencontrés et des orientations proposées
- Suivre le site officiel d'AFRICAN PLAN® et faire remonter toutes informations utiles.

Niveau 2 : Appui logistique :

- Disposer d'une structure d'accueil des entreprises en phase de création
- Mettre à la disposition de ces jeunes entreprises un service logistique (bureau, accueil téléphonique, internet...)

Niveau 3 : Aide au démarrage des projets :

- Aider à l'identification des besoins du porteur de projet en terme de formation dans un domaine donné (droit, comptabilité, gestion...)
- Etre en mesure de proposer une offre de service en expertise comptable, juridique, administrative, propriété industrielle...

Pour participer au programme, les structures d'appui peuvent prendre contact avec « AFRICAN PLAN® » par mail à l'adresse france@africanplan.org ou en utilisant le formulaire en ligne.

CALENDRIER

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ENTREPRISES

CALENDRIER

- PORTEURS DE PROJET -

Le programme prévoit la participation des élèves ingénieurs des écoles africaines ou étrangères aux travaux de soutien des projets de création d'entreprises en Afrique. Ceci explique que, de façon générale, la période consacrée aux travaux d'appuis technico économique se déroule entre septembre et mai, soit 9 mois au total.

Des accompagnements plus courts ne nécessitant pas 9 mois d'étude pourront débuter dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'école et le porteur de projet.

Un accompagnement peut donc, par exemple,

- commencer en septembre pour s'achever fin mai par le rapport de l'école,
- débuter en janvier pour s'achever en mai
- débuter en décembre pour s'achever en mars, etc.

Bien que le dépôt des candidatures se fasse de manière continue, un calendrier prévisionnel a été établi de façon à faciliter le déroulement du Programme.

Janvier : demandes d'appui des porteurs de projets

Les porteurs de projets devront remplir le dossier demande d'appui sur le site Internet AFRICAN PLAN® avant le mois de janvier.

Les dossiers une fois validés par les structures d'appuis à la création d'entreprises et le programme BACK HOME INVESTMENT® seront rendus accessibles aux écoles partenaires.

Janvier - avril : dialogue porteur de projet - école

Le porteur de projet peut échanger avec l'Ecole partenaire sur une messagerie dédiée.

Mai : choix de l'école par le porteur de projet

Mai : validation de la réponse de l'école par le comité scientifique du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs »

Juin : choix des projets soutenus par le programme

Le comité international de sélection établit la liste des projets financés par le programme.

Juin : création des équipes par les écoles retenues pour soutenir un (ou des) projet(s)

Septembre (ou plus tard) : début des travaux dans les écoles.

Ce calendrier peut être flexible. La soumission des projets, de la part des porteurs et leur validation sont un processus continu.

Les écoles pourront donc consulter les projets validés toute l'année et y répondre en continu.

Seuls les comités de sélection se tiendront à date fixe. En fonction du nombre de projets des comités de sélection pourront être organisés sur décision de la direction du programme.

CALENDRIER

- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -

Le programme prévoit la participation des élèves ingénieurs des écoles africaines ou étrangères aux travaux de soutien des projets de création d'entreprises en Afrique. Ceci explique que, de façon générale, la période consacrée aux travaux d'appuis technico économique se déroule entre septembre et mai, soit 9 mois au total.

Des appuis ou soutiens plus courts ne nécessitant pas 9 mois d'étude pourront donc débiter dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'école et le porteur de projet. Une aide peut donc, par exemple,

- commencer en septembre pour s'achever fin mai par le rapport de l'école,
- débiter de janvier pour s'achever en mai
- débiter en décembre pour s'achever en mars, etc.

Calendrier prévisionnel

Janvier : demandes d'aide des porteurs de projets Les porteurs de projets devront remplir le dossier de demande d'appui sur le site Internet AFRICAN PLAN® avant le mois de janvier.

Les dossiers une fois validés par les structures d'appuis à la création d'entreprises et le programme BACK HOME INVESTMENT® seront rendus accessibles aux écoles partenaires.

Janvier- avril : dialogue porteur de projet - école Les écoles peuvent échanger avec le porteur de projet sur une messagerie dédiée.

Mai : choix de l'école par le porteur de projet

Mai : validation de la réponse de l'école par le comité scientifique du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs »

Juin : choix des projets soutenus par le programme. Le comité international de sélection établit la liste des projets soutenus par le programme.

Juin : création des équipes par les écoles retenues pour soutenir un (ou des) projet(s)

Septembre (ou plus tard) : début des travaux dans les écoles.

Ce calendrier est un calendrier type qui peut être flexible. La soumission et la validation des projets, de la part des porteurs, sont un processus continu. Les écoles pourront donc consulter les projets validés toute l'année et y répondre en continu.

Seuls les comités de sélection se tiendront à date fixe. En fonction du nombre de projets, des comités de sélection pourront être organisés sur décision de la direction du programme.

CALENDRIER

- STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES -

Le programme prévoit la participation des élèves ingénieurs des écoles africaines/étrangères aux travaux de soutien des projets de création d'entreprises en Afrique. Ceci explique que, de façon générale, la période consacrée aux travaux d'appuis technico économique se déroule entre septembre et mai, soit 9 mois au total.

Des appuis ou soutiens plus courts ne nécessitant pas 9 mois d'étude pourront donc débuter dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'école et le porteur de projet. Une aide peut donc, par exemple, commencer en septembre pour s'achever fin mai par le rapport de l'école, Débuter de janvier pour s'achever en mai Débuter en décembre pour s'achever en mars, etc.

Calendrier prévisionnel

Janvier : demandes d'aide des porteurs de projets Les porteurs de projets devront remplir le dossier de demande d'appui sur le site Internet AFRICAN PLAN® avant le mois de janvier.

Les dossiers une fois validés par les structures d'appuis à la création d'entreprises et le programme BACK HOME INVESTMENT® seront rendus accessibles aux écoles partenaires.

Janvier- avril : dialogue porteur de projet - écoles Les écoles peuvent échanger avec le porteur de projet sur une messagerie dédiée.

Mai : choix de l'école par le porteur de projet

Mai : validation de la réponse de l'école par le comité scientifique du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs »

Juin : choix des projets soutenus par le programme Le comité international de sélection établit la liste des projets soutenus par le programme.

Juin : création des équipes par les écoles retenues pour soutenir un (ou des) projet(s)

Septembre (ou plus tard) : début des travaux dans les écoles.

Ce calendrier est un calendrier type qui peut être flexible. La soumission et la validation des projets, de la part des porteurs, sont un processus continu. Les écoles pourront donc consulter les projets validés toute l'année et y répondre en continu.

Seuls les comités de sélection se tiendront à date fixe. En fonction du nombre de projets, des comités de sélection pourront être organisés sur décision de la direction du programme.



AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs

fournit à ses clients et partenaires des canaux de communication
suivants:

- Internet, via le site www.africanplan.org—www.omniafora.com
- Par courriel: info@africanplan.org
- Facebook/Twitter: African Plan
- LinkedIn: AFRICAN PLAN® Network of Development
Entrepreneurs
- Skype : africanplan